

Info-Collective

Nouvelles et mises à jour à l'intention des conseillers et des répondants de régime.

LA
Great-West
COMPAGNIE G D'ASSURANCE-VIE



MODIFICATIONS LÉGISLATIVES FÉDÉRALES

17-08

La nouvelle loi contre la discrimination génétique est en vigueur

Le projet de loi S-201 visant à interdire et à prévenir la discrimination génétique a obtenu la sanction royale et fait maintenant force de loi.

Cette loi fait en sorte qu'il est maintenant illégal pour un assureur d'obliger une personne à subir un test génétique ou à en communiquer les résultats, et de recueillir ou de divulguer des résultats de tests génétiques comme condition pour lui procurer un produit ou un service, y compris une protection d'assurance.

Bien qu'il s'agisse d'une nouvelle loi, la Great-West a toujours respecté le code de l'industrie sur les tests génétiques de l'ACCAP. Selon ce code, il est prévu que les assureurs n'exigeront pas que les clients subissent des tests génétiques avant de leur procurer une protection.

La Great-West n'exigera, ne recueillera, n'utilisera ou ne divulguera aucune donnée de tests génétiques provenant de personnes soumettant une nouvelle demande d'assurance. Nous continuerons d'appliquer les autres processus de sélection des risques normalisés, s'il y a lieu, lesquels comprennent l'obtention de renseignements médicaux qui sont habituellement requis pour évaluer l'assurabilité.

Renseignements existants sur les tests génétiques

Nous conserverons les renseignements sur les tests génétiques pour les clients existants, conformément à nos politiques de conservation des documents, étant donné qu'ils ont été utilisés dans le cadre d'une prise de décision, avant l'entrée en vigueur du projet de loi.

Nous mettons en œuvre des processus pour nous assurer que ces anciennes données ne seront pas utilisées pour les personnes concernées qui présentent une nouvelle demande d'assurance.

Répercussions sur le processus d'autorisation préalable

Notre programme d'autorisation préalable comporte une liste précise de médicaments pour lesquels il est nécessaire de présenter des renseignements médicaux en vue d'établir l'admissibilité à un remboursement. Ce processus permet de veiller à ce que le régime rembourse les médicaments qui constituent un traitement raisonnable.

La Great-West a modifié son programme d'autorisation préalable et n'exigera plus qu'un participant de régime subisse un test génétique ou en divulgue les résultats.

Cependant, pour nous assurer que le médicament faisant l'objet d'une demande constitue un traitement raisonnable, nous demanderons au besoin au médecin à l'origine de la demande de confirmer que le médicament a été prescrit conformément aux indications approuvées par Santé Canada.

Info-Collective

Nouvelles et mises à jour à l'intention des conseillers et des répondants de régime.



Questions

Si vous avez des questions concernant les tests génétiques ou la loi susmentionnée, veuillez communiquer avec votre représentant de la Collective de la Great-West ou envoyer un courriel directement à l'adresse GeneticTestingGWL@gwl.ca.

Le présent bulletin Info-Collective fournit à titre indicatif uniquement de l'information de nature générale qui ne constitue en aucun cas un avis sur des questions fiscales ou juridiques. Le contenu du bulletin est basé sur les renseignements accessibles au moment de la publication, lesquels peuvent changer. Bien que des efforts aient été faits pour assurer l'exactitude de l'information contenue dans le bulletin Info-Collective, celui-ci pourrait néanmoins contenir des erreurs ou des omissions ou ne plus être d'actualité après sa publication. Vous pouvez consulter un conseiller professionnel à propos de votre situation particulière.